

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE de l'activité CHORALE de l'A.R.B.R. (Or'Vocal)

Ce protocole, spécifique à l'activité chorale, vient en supplément des mesures générales définies par l'ARBR pour la reprise des activités dans ce contexte de risque sanitaire.

Cible

Pratiquantes et pratiquants de l'activité chorale (choristes, musiciens, chefs de pupitre, chefs de chœur) de l'ARBR ;

Lieux de pratique

L'activité est autorisée après acceptation :

- de la municipalité pour l'utilisation des salles ;
- du CA de l'ARBR pour la pratique des activités.

Conditions de pratique

Distanciation : Afin d'éviter tout contact proche, les participants sont invités à ne pas rapprocher les chaises mises en place pour l'activité. Lors des déplacements, il convient d'éviter les croisements entre personnes.

Règles d'hygiène : Pour chacun des pratiquants :

- Lavage des mains avec savon ou gel hydro-alcoolique avant et après la pratique ;
- Port du masque obligatoire pendant la pratique du chant et lors des déplacements.

Protocole d'hygiène du matériel :

- Les partitions sont nominatives et ne seront ni échangées, ni partagées ;
- Les affaires personnelles (manteaux...) seront déposées par le chanteur sur la chaise qu'il occupe ;
- Le matériel de sonorisation et de musique (piano, pupitre...) de l'ARBR ne sera manipulé qu'après lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique par des personnes définies (équipe de montage/démontage du matériel, pianistes, chefs de pupitre, de chœur, équipe d'organisation ou toute personne y étant autorisée).
- Les « verres de l'amitié » ne sont pas envisageables.

Suivi des pratiquants :

- Un listing des personnes présentes sera tenu sur chaque temps de pratique, permettant d'identifier et prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée ;
- Les répétitions se déroulent sans public ;

- Chaque pratiquant devra s'assurer, avant chaque participation, de ne présenter aucun de ces symptômes :
 - Fièvre
 - Frissons, sensation de chaud/froid
 - Toux
 - Douleur ou gêne au niveau de la gorge
 - Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
 - Douleur ou gêne thoracique
 - Orteils ou doigts violacés de type engelure
 - Diarrhée
 - Maux de tête
 - Courbatures généralisées
 - Fatigue majeure
 - Perte de goût ou de l'odorat
 - Élévation de la fréquence cardiaque de repos.
- Une personne présentant l'un de ces symptômes ne devra en aucun cas se présenter à la répétition ou au concert.
- **Chaque participant s'engage également à présenter son pass sanitaire au référent Covid et à avoir en sa possession une pièce d'identité en cas de contrôle par une personne habilitée.**

Référent Covid :

Le référent Covid a pour rôle de vérifier la mise en œuvre de ce protocole et son évolution au vu d'éventuelles nouvelles directives. Il est notamment amené à rappeler auprès de l'ensemble des choristes et chefs de chœur le bon usage des gestes barrière et la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR.

Il vérifie la validité du pass sanitaire de chaque participant à l'entrée de la salle. Du fait de l'impossibilité de sa présence simultanée dans les différentes salles occupées par la chorale, il pourra déléguer à des tiers la responsabilité de la vérification de l'application des directives.

Il collecte le listing de présence établi lors de chacune des séances de pratique.

Tout membre du chœur diagnostiqué positif au test de dépistage du Covid-19 devra en informer le référent Covid. Ce dernier en réfèrera au CA de l'ARBR qui lui-même en informera les autorités compétentes.

Ce référent Covid, à la date du 1^{er} janvier 2022, est Annabelle REVAULT, joignable par e-mail à annabelle.revault44@gmail.com ou au 06.81.10.73.51.